

le 9-9-51 2ème copie d'après l'original

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juillet 1951 19

L'an mil neuf cent 51, le 30 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regazzoni, Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juillet 1951.

Etaient présents : MM. Regazzoni, Bochedereux, Chamboulan, Prugnaud, Demeco, Bujard, Dufour, Guillard, Chazeard, Saignet, Cornil, Main, Jacquet, Nello Riboty. Représentés : M. Thirion par M. Guillard, M. Péraudeau par M. Chamboulan

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUIJARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. AUDOUIN Jean, employé de bureau, recruté par contrat, classé depuis le 1er Juillet 1949, au 1er échelon de l'emploi, sur la proposition de M. le Maire, bénéficiera d'un avancement au choix.

En conséquence, il sera classé, à compter du 1er Juillet 1951 au 2° échelon des employés contractuels de bureau au traitement brut annuel de 102.000 frs.